

BAREME DE COTISATIONS (grille indicative)

**En cas de difficulté,
vous pouvez verser
selon vos moyens.**

**Si vous êtes chômeur non indemnisé
ou en congé non rémunéré**
votre cotisation annuelle est de 15 €

Si vous adhérez pour la 1^{ère} fois au Crésep,
votre cotisation est de 50 €.

Si vous êtes retraité(e), votre cotisation est
égale à 50 % de la cotisation obtenue dans la
grille ci-contre en remplaçant le montant du
salaire par le montant de la pension.

Par exemple, un retraité dont la pension est de
1 900 € par mois, verse :
 $170 \text{ €} \times 50 \% = 85 \text{ €}.$

**Merci de privilégier
le prélèvement automatique
pour votre adhésion**

Cotisations en fonction du salaire	
Si votre salaire net mensuel est :	Cotisations an- nuelles
inférieur à 500 €	15 €
ou environ de 600 €	24 €
de 700 €	35 €
de 800 €	40 €
de 900 €	45 €
de 1 000 €	55 €
de 1 100 €	66 €
de 1 200 €	75 €
de 1 300 €	80 €
de 1 350 €	90 €
de 1 400 €	100 €
de 1 500 €	110 €
de 1 600 €	120 €
de 1 650 €	125 €
de 1 750 €	135 €
de 1 800 €	150 €
de 1 900 €	170 €
de 2 000 €	175 €
de 2 050 €	180 €
de 2 100 €	190 €
de 2 150 €	205 €
de 2 250 €	225 €
de 2 350 €	235 €
de 2 400 €	245 €
de 2 500 €	255 €
de 2 550 €	265 €
de 2 600 €	270 €
de 2 700 €	280 €
de 2 800 €	290 €
de 2 900 €	310 €
de 3 000 €	330 €
de 3 150 €	340 €
de 3 300 €	360 €
de 3 450 €	380 €

Remarque : 66 % de la cotisation est déductible du montant de l'impôt
ou reversé sous forme de crédit d'impôt.
Une cotisation de 100 € ne coûte que 34 €.